

AVIS

En application de l'article 9 point 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé que

La société MAJERUS GEIMER CONSTRUCTIONS a introduit une demande en vue de l'exploitation d'un parking couvert à Vianden, Cité de l'Our 5-7, pour le compte de la société Reinig Paul sarl.

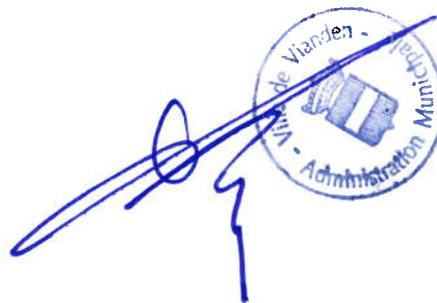
La demande et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au secrétariat communal. Ils pourront y être consultés par toutes personnes durant la période

du 10 décembre 2024 au 24 décembre 2024

Vianden, le 09 décembre 2024

pr. le Collège des bourgmestre et échevins
le bourgmestre

le secrétaire



Handwritten signature in blue ink over a circular official stamp of the Vianden Municipal Administration.



Handwritten signature in blue ink.